

CMQ-67166

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 23 octobre 2019

RÉSOLUTION
2019-011

FONDS NORTHLAND

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Léandre ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 19 septembre 2019, et ce, à la suite de la démission de quatre conseillers;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds Northland réservé dispose d'une somme de 160 872,10 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2019 la municipalité estime à 84 850 \$ les dépenses au compte # 02 33000 525 (Entretien et réparation des véhicules enlèvement de la neige) et que les sommes sont insuffisantes au budget pour couvrir ces dépenses;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'utiliser une somme de 70 000 \$ provenant du Fonds Northland pour l'imputer au compte # 02 33000 525 (Entretien et réparation des véhicules enlèvement de la neige) afin de réduire la dépense de ce compte;

CONSIDÉRANT QUE le solde du Fonds Northland réservé sera de 90 872,10 \$ après l'écriture comptable;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

DE RÉDUIRE le Fonds Northland réservé (no de compte # 55 16700 000) d'un montant de 70 000 \$ et de transférer cette somme au compte # 02 33000 525 (Entretien et réparation des véhicules enlèvement de la neige).

Copie certifiée conforme le
30 octobre 2019



Anne-Marie Simard Pagé, avocate
Secrétaire de la Commission